

Image not found or type unknown



Erreur sur contrat de travail

Par **Sarrazin catherine**, le **13/10/2018 à 18:23**

Bonjour erreur sur mon contrat de travail CDI depuis 2006 et préciser mon temps de travail a la semaine et non au mois je suis a 80 % quel recours je pourrait avoir sur cette erreur amour que je voudrait passer a temps complet merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **13/10/2018 à 18:35**

Bonjour,

Il faudrait déjà être plus précise sur la clause et la reproduire textuellement...

Il faudrait aussi savoir si vous avez officiellement sollicité un temps complet à l'employeur...